



Accident de la route sans constat

Par **cihan**, le **24/03/2011** à **15:17**

Bonjour, rnjai fait un accident et je suis le fautif mais jai pas fait de constat et jai pas de degas materiel mai la personne a qui jai fonce il a des degas materiel jai donner un faut prénom et un faut numero. je voudrai savoir se que je peu subire avec les acte que jai fait es-ce que je devrais payer les degas materiel de la victime ou jorai rien yora pas de poursuite et si il y en na je peu faire quoi pour me debaraser de cela .

Par **Tisuisse**, le **24/03/2011** à **23:32**

Bonjour, rnrnVotre adversaire a dû noter le numéro d'immatriculation de la voiture, il fait donc un constat seul, l'adresse à son assureur et, constatant les fausses déclarations de votre part, dépose plainte pour délit de fuite et vous voilà devant le procureur ou un juge au tribunal correctionnel.